



Dijon le 27 septembre 2022

Nouvelle étape de la modernisation des démarches pour les étrangers en France

A partir du mercredi 28 septembre, les premières demandes et les renouvellements des titres de séjour « citoyen UE/ EEE/ suisse » pour les travailleurs salariés s'effectueront en ligne sur :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Ce titre de séjour, non obligatoire, s'adresse aux travailleurs salariés citoyens de l'Union européenne, aux ressortissants des autres Etats de l'Espace économique européen (EEE) et aux ressortissants de la Confédération suisse.

Les téléprocédures concernant les titres de séjour pour les étudiants, les travailleurs non salariés, les retraités ou inactifs et les membres de famille UE/EEE/suisse d'un citoyen UE/EEE/suisse seront disponibles fin octobre 2022.

pour en savoir plus sur le titre de séjour d'un travailleur salarié citoyen UE/EEE/Suisse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16003>

Attention : Pour accéder à la création de son compte ANEF, l'utilisateur ne disposant pas déjà d'un titre de séjour ou d'un visa doit cliquer sur la tuile :



Il devra dans un premier temps suivre une démarche spécifique, comportant un rendez-vous en préfecture pour enregistrement de ses empreintes digitales.